

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC

Concertation sur le projet H2V
Thionville d'usine d'hydrogène
renouvelable et bas-carbone,
et d'e-méthanol



**LES FICHES DE
SYNTHÈSE DE
LA CNDP**



Les fiches de synthèse de la CNDP

SYNTHÈSE POUR LES DÉCIDEURS ET LE PUBLIC CONCERTATION SUR LE PROJET H2V THIONVILLE

1. LES ENSEIGNEMENTS CLEFS DE LA CONCERTATION

La concertation préalable relative au projet H2V de Thionville porte sur la conception, la construction et l'exploitation d'une unité de production d'hydrogène renouvelable et bas-carbone, et de e-méthanol. Elle s'est déroulée du 28 avril au 20 juin 2025. H2V Thionville produirait de l'hydrogène par électrolyse de l'eau qui serait ensuite combiné à du CO₂ biogénique pour obtenir du e-méthanol. Cet e-méthanol serait en partie commercialisé pour les distributeurs de carburants maritimes et transformé en e-SAF dans des usines à Dunkerque, Fos-sur-Mer ou Le Havre, pour ensuite être commercialisé auprès des distributeurs de carburants aériens.

Le dossier de concertation établi par le porteur de projet, les explications qu'il a apportées lors des temps d'échange et sur le site internet en réponse aux questions du public, ont été appréciés. Des réponses plus précises sont attendues si le projet se poursuit.

Si d'un point de vue quantitatif, la participation a été de faible à modérée, sur le plan qualitatif, une large diversité d'arguments a été exprimée par le public (institutionnels, professionnels, acteurs économiques, associatifs, habitant.es). Des participantes et participants ont indiqué aux garant.es un manque de communication sur la tenue des rencontres de la concertation préalable. La participation aux temps d'échanges a été en majorité du fait des institutionnels, professionnels, associations locales et de quelques habitants. Les contributions écrites ont été rédigées par les participantes et participants mais également des élus. Les deux débats mobiles, au centre commercial de Fameck et au marché de Thionville, ont permis d'impliquer un public plus large.

Le projet H2V Thionville a été débattu sur :

- Son apport à la stratégie globale de décarbonation des transports, à travers la production de carburants synthétiques à destination du transport maritime et de l'aviation. Les débouchés commerciaux restent à préciser ;
- Son apport au territoire local pour redonner vie à des friches industrielles. Il a été souligné que ce projet aurait peu de débouchés commerciaux pour le territoire. Le e-méthanol serait transporté par train vers Dunkerque, Le Havre et Fos-sur-Mer pour du carburant bas-carbone pour le secteur maritime ou transformé en e-SAF pour les carburants aériens. ;
- Les retombées économiques locales qui porteraient sur les phases chantier et d'exploitation ;
- L'emploi et la formation. La création de 80 emplois directs a été perçue comme faible pour certains et une opportunité pour d'autres face à des pertes d'emplois annoncées. Il a été souligné l'importance d'une coordination étroite avec les acteurs locaux de l'éducation, de la formation et de l'insertion ;
- L'environnement avec notamment la question de l'eau et des pollutions/nuisances ;
- L'implantation du site sur une plateforme multimodale desservie par la route, le rail et la voie navigable.

Des réserves, voire des inquiétudes, ont été énoncées par rapport au projet sur :

- Les risques industriels, l'usine sera classée SEVESO¹, le seuil haut ou bas sera déterminée par l'étude de danger. Des participants se sont interrogés sur la compatibilité de ce projet avec la présence voisine d'établissements recevant du public (ERP) ;
- Le captage du CO2 pour la production de l'e-méthanol à partir de l'hydrogène a amené des réserves sur l'approvisionnement en biomasse des méthaniseurs producteurs de CO2. Les craintes portaient sur des cultures qui seraient plantées uniquement pour obtenir du CO2 ;
- La saturation du trafic routier, déjà présente sur le territoire, en lien avec les pollutions associées, et la qualité de vie ;
- La cohérence entre les objectifs de décarbonation portés par le projet et les

moyens logistiques mobilisés, notamment vis-à-vis du bilan carbone global (des matières premières entrantes aux matières produites et à leur utilisation) ;

- Le coût élevé du méthanol synthétique en raison du prix de l'hydrogène renouvelable, bas-carbone et de la source de carbone (notamment issu de la méthanisation), qui entraîneraient un prix de revient plusieurs fois supérieur aux solutions fossiles ;
- L'usage de potentielles subventions publiques à destination du territoire ;
- Le recrutement, la formation, les conditions de travail, concurrentiels vis-à-vis du Luxembourg ;
- Les risques sanitaires, les risques liés à la sécurité routière et les nuisances olfactives, sonores et visuelles.

2. LES PRINCIPALES DEMANDES DE PRÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS FORMULÉES À L'ISSUE DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Le tableau ci-dessous présente les demandes de précisions et recommandations que les garant.e.s formulent à la fin de la concertation préalable. Les responsables du projet, lorsqu'ils vont publier leur réponse à ce bilan avec les enseignements de la concertation, sont invités à répondre à ces différents points. Le tableau qui a été transmis aux maîtres d'ouvrage afin qu'ils puissent répondre se trouve en annexe du bilan des garant.e.s..

Tableau des demandes de précisions et/ou recommandations

Suite(s) à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse	
1.	Apporter des précisions, sur la base des études complémentaires qui seraient conduites si le projet se poursuit, plus spécifiquement sur : <ul style="list-style-type: none">- Une étude sur la compatibilité du projet avec des Établissements Recevant du Public - ERP situés au voisinage du projet ;- Un bilan carbone et une analyse du cycle de vie (ACV) du projet H2V sur l'ensemble de la chaîne de valeur, des matières premières entrantes aux matières produites et à leur utilisation ;- Les mesures de compensation effectivement prévues pour l'atteinte aux milieux naturels ;- L'origine de l'électricité nécessaire ;- Les études d'impacts et de dangers ;- Les impacts environnementaux des phases de chantier et d'exploitation, en particulier ceux qui sont liés au bruit, aux nuisances olfactives, sanitaires et paysagères.
2.	Clarifier les décisions et les investissements par les pouvoirs publics, concernant les infrastructures de mobilité, en particulier le barreau Nord.
3.	Clarifier les conditions de faisabilité du transport fluvial, de l'utilisation ou non de pipelines pour la collecte du CO2 biogénique vers le site d'implantation du projet d'H2V Thionville.

¹ [Risques technologiques : la directive SEVESO et la loi Risques](#) |

[Ministères Aménagement du territoire Transition écologique](#)

4.	Clarifier les éventuels mécanismes d'accompagnement prévus notamment pour les riverains (risques technologiques, sanitaires, nuisances olfactives...).
5.	Clarifier les étapes clés de la faisabilité du projet.
6.	Expliciter les éléments techniques de l'usine, notamment l'utilisation ou non de la chaleur fatale.
7.	Clarifier la stratégie industrielle globale d'H2V par rapport à ses projets en cours et aux projets concurrents.
8.	Clarifier le calendrier : <ul style="list-style-type: none"> - De construction afin de bien prendre en compte les obligations de dépollution du site du projet ; - Des travaux avec d'autres projets sur le territoire (A31 bis...)
Recommandations portant sur les modalités d'association du public, sur la gouvernance du projet, sur la prise en compte des avis des participant.e.s.	
1.	Organiser une réunion publique pour diffuser l'information sur les enseignements que le porteur de projet tire de la concertation préalable et les suites données au projet.
2.	Informar la CNDP des modalités de la concertation continue dès la publication des enseignements de la concertation.
3.	Organiser des réunions/ateliers thématiques sur les sujets pour lesquels des informations sont attendues par le public, en particulier sur : Le projet : <ul style="list-style-type: none"> - Les avancées du projet ; - Les éléments techniques de l'usine ; - La stratégie industrielle globale d'H2V par rapport à ses projets en cours et les projets concurrents. Les enjeux environnementaux et risques industriels : <ul style="list-style-type: none"> - Les études d'impact et de dangers ; - Le bilan carbone du projet et l'analyse du cycle de vie du projet sur l'ensemble de la chaîne de valeur, des matières premières entrantes aux matières produites et à leur utilisation ; - Les impacts environnementaux des phases de chantier et d'exploitation, en particulier ceux qui sont liés aux nuisances sonores, olfactives, sanitaires et paysagères ; - Les mesures de compensation effectivement prévues pour l'atteinte aux milieux naturels ; - L'origine de l'électricité nécessaire. L'aménagement du territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Les décisions et les investissements par les pouvoirs publics, concernant les infrastructures de mobilité, en particulier le barreau Nord ; - Les conditions de faisabilité du transport fluvial, de l'utilisation ou non de pipelines pour la collecte du CO2 biogénique vers le site du projet d'H2V Thionville.
4.	Publier les études au fur et à mesure de leur disponibilité.
5.	Mettre en place des comités de suivi, <ul style="list-style-type: none"> - Un comité de suivi qui accompagnerait le développement du projet et serait ouvert aux parties prenantes de manière large ; - Un comité de suivi qui associerait les riverains sur les nuisances, sonores, olfactives et vibratoires.
6.	Veiller à poursuivre une information auprès d'un large public et à mettre en œuvre des modalités pour aller à la rencontre des publics éloignés de la décision, en particulier le public jeunes.
7.	Poursuivre l'information et la participation du public : <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une vidéo du processus industriel ; - Organiser des visites du site d'implantation du projet ; - Renforcer la communication sur le dispositif de la concertation continue.
8.	Etudier l'ensemble des propositions formulées : <ul style="list-style-type: none"> - Créer une nouvelle identité de la société H2V Thionville en lien avec la production d'hydrogène renouvelable et bas carbone, et e-méthanol. Des propositions ont été indiquées comme les noms de « newCo » et « M2V » ; - Réaliser des photomontages pour apprécier l'incidence paysagère de l'implantation du projet ; - Répondre à la saturation du trafic routier avec des solutions modales concrètes : répartition horaire des flux, utilisation du rail et du fluvial, création de dessertes dédiées notamment le barreau nord ; - Recourir à des prestataires locaux pour la sous-traitance, la maintenance, l'informatique ou le gardiennage ;

- Organiser une vaste campagne d'information et d'acculturation aux métiers de l'industrie et de l'hydrogène, pour lever certains a priori ;
- Réaliser des études d'impact intégrées, incluant les effets cumulés avec d'autres projets.
- Réduire ou faire évoluer le projet :
 - o Diviser par quatre la capacité de production du projet H2V Thionville ;
 - o Créer une mini-unité de production d'hydrogène par électrolyse associée à une station-service clé-en-main, financée à 100 % par les collectivités ;
 - o Revenir au projet initial, centré uniquement sur la production d'hydrogène, avec une modularité des installations ;
 - o Réorienter la production dans le temps ;
 - o Développer des usages alternatifs pour les besoins locaux : mobilité lourde (camions...), stockage d'énergie ;
 - o Ouvrir le capital d'H2V à des collectivités locales, des citoyens et des acteurs économiques.
- S'appuyer sur des retours d'expériences et effectuer des comparaisons avec d'autres projets similaires et avec des installations existantes, afin d'évaluer la faisabilité et la pertinence du projet d'H2V.
- Mettre en place des « contrats d'effacement² » pour les périodes de tension sur le réseau électrique.

² [Effacement de l'électricité : définition et applications](#)